

Commune de
MONTIGNY-les-MONTS

A. E. P.

Approfondissement du puits

Visite du 9 juin 1953

- Profondeur totale du puits - 11,90 m
- Profondeur avant le commencement
des travaux ... - 10,80 m
- Approfondissement effectué par
"Route et Travaux Ruraux de
France" 1,10 m
- Débit de la pompe 500 litres en 20 sec.
correspondant au remplissage
d'un wagonnet Décauville de
longueur : 1,13 m
largeur : 1,12 m
hauteur : 0,61 m
largeur au fond : 0,33 m
soit un débit de 90 m³/h
- Stabilisation de la nappe à - 11,50 m avec un débit de 90 m³/h
reste 0,40 m d'eau au fond
- Après limitation du débit de la pompe à
l'aide d'un robinet vanne à 37 m³/h
le niveau s'est stabilisé à - 10,80 m
soit une hauteur d'eau de 1,10 m
- Après l'arrêt de la pompe à
- 10,80 m remontée de 5 cm en 1 minute
puis de 2 cm en 1 minute
- Remontée de l'eau dans le puits à
partir de - 11,50 m 25 cm en 5 sec. puis
10 cm en 10 " "
10 cm en 25 " "
10 cm en 30 " " etc...

Les venues d'eau se localisent dans les derniers 0,80 m du puits, entre de gros blocs de calcaire fissurés.

Il existe plusieurs fissures dans la roche, mais à grandes mailles de 0,60 à 0,80 m de côté, formant un ensemble parfaitement solide et cohérent.

...

Ces fissures sont dues vraisemblablement en partie à l'emploi de mines lors du fonçage du puits, avant guerre.

L'entreprise arrête les travaux et commence le démontage de son matériel. Elle envisage de demander un supplément de prix pour travaux effectués avec un débit supérieur à 50 m³/h.

Par ailleurs, il est possible que l'entreprise demande la révision de son marché pour réduction dans la masse des travaux, de plus de 1/6.

Le Président du Syndicat de MONTIGNY-les-MONTS demande si un représentant du Service du GENIE RURAL assistera à la réunion du Comité syndical qui doit avoir lieu le 11 juin 1953 à MONTIGNY à 14 h 30.

Au cas où un représentant du GENIE RURAL pourrait y assister, téléphoner au Président. Dans le cas contraire, s'abstenir.

La présence du Service du GENIE RURAL se justifie par le fait que le Comité syndical voudrait exécuter des travaux prévus sur la deuxième tranche, à l'aide d'un crédit de 6 millions provenant de l'emprunt local et qui reste à la suite des résultats des adjudications. En fait, le Président du Syndicat ne voudrait pas payer des intérêts pour de l'argent non utilisé en travaux.

A TROYES, le 9 juin 1953

VENUAT

Le 11/6/53

Le comité syndical demande
à la proposition R.F. pour
le fonçage et le
travail.

Demande à SADETA
de faire le reste du
travail aux mines carolites.